

A NNEE 1963 -1- N° 89 /PR/SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

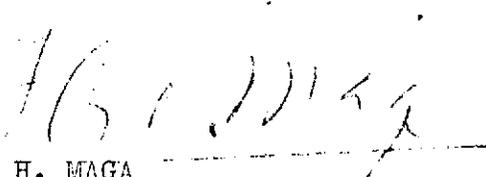
- VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
VU le Décret n°62/PR du 13 Février 1962 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey,

D É C R È T E :

Article 1er - Monsieur René DEROUX, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, assurera l'intérim du Secrétaire d'Etat à la Présidence de la République chargé des Affaires Africaines et Malgaches, pendant l'absence de M. Dominique APLOGAN.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey. -

PORTO-NOVO, le 1er Mars 1963.


H. MAGA

AMPLIATIONS :

P.R.	15
A.N.D.	3
Ministres	13
M.S.P.A.S.	1
S.E.A.A.M.	1
S.G.G.	4
J.O.R.D.	1